

Le 18 octobre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 18 octobre 2016 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs, Carol Denis, Jacques Bédard, Marc Boivin et madame Elyse Lachance formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Denis.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Note : Une copie de l'ordre du jour a été remise 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-238-10-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 SEPTEMBRE 2016

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté sans modifications.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT
L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPEPE DE SÛRETÉ
(CLAPET).**

Règlement 323-00-2016

Monsieur Carol Denis, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, la greffière-trésorière-adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

SM-239-10-16

**3 IÈME RANG EST : AUTORISATION DE SIGNATURE :
ÉVALUATION SOMMAIRE DU COÛT DES TRAVAUX :
TERRAIN DCL-21798734.**

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro Québec de signer l'évaluation sommaire des coûts de travaux dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux estimés s'élèvent à 214 222.12 taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la portion municipale est de 50%, selon la nouvelle entente gouvernementale et Hydro Québec soit 107 111.06\$ taxes en sus;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Directeur général/greffier trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la ville le document « Évaluation sommaire du coût des travaux- Numéro de l'intervention terrain : DCL-21798734 ».

SM-240-10-16

FORMATION POMPIERS 2017

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et 8 pompiers pour la formation auto-sauvetage au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-241-10-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire